Médirisq est un cabinet de courtage créé par des professionnels de santé pour des professionnels de santé

L'ACTU ⚖ JURIDIQUE

Complication septique d'une ponction du genou

contact@medirisq.fr
04 76 70 9000
www.medirisq.fr

1-Résumé

Complication septique d'une ponction du genou avec infiltration de corticoïde

2-Rappel des faits

Homme de 68 ans qui consultera un rhumatologue sur avis de son médecin traitant pour un bilan suite à des douleurs intermittentes du genou gauche dans le cadre d'une gonarthrose sévère. Il avait bénéficié une vingtaine d'années plus tôt d'une ligamentoplastie ayant laissé une instabilité. Le patient avait présenté un mois avant la consultation une thrombophlébite du membre inférieur gauche compliquée d'embolie pulmonaire traitée par anticoagulant oral (Xarelto). Une ponction du genou sera réalisée par le rhumatologue ainsi qu'une infiltration locale de corticoïdes permettant une amélioration clinique. Face à la persistance d'un gonflement du genou et de douleurs, une nouvelle ponction sera réalisée un mois plus tard avec infiltration de corticoïdes avec un corticoïde retard et plus fort. Le patient aurait consulté quelques jours après aux urgences en raison d'une importante augmentation de son genou gauche et de douleurs invalidantes empêchant la marche. Il sera hospitalisé en service de maladies infectieuses après la mise en évidence d'une arthrite septique à staphylocoque compliquée d'une bactériémie. Un lavage abondant du genou sera réalisé par un chirurgien orthopédiste et une antibiothérapie par Orbenine et Gentalline sera débutée puis remplacée par du Tavanic et de la Dalacine avec une évolution favorable. Le patient aurait été revu en hospitalisation de jour 1 mois et demi plus tard pour un léger épanchement sans inflammation. Il ne sera retrouvé aucun signe infectieux évolutif. Le même constat sera effectué 3 mois après lors d'une nouvelle hospitalisation ambulatoire ainsi que lors d'une nouvelle réévaluation à 7 mois. Dans les suites le patient aurait consulté un chirurgien orthopédiste qui aurait noté bon examen clinique ainsi que l'absence de douleur. Il aurait ainsi déconseillé au patient l'implantation d'une prothèse totale de genou gauche en raison du faible intérêt thérapeutique et du risque de complications majeures compte tenu de ses antécédents.

3-Procédure

Le patient a engagé une procédure en référé à l'encontre du rhumatologue en vue de la mise en place d'une expertise médicale judiciaire.

Dans son rapport, l'Expert qualifie l'infection articulaire présentée par le patient d'infection nosocomiale en lien direct et certain avec le second acte réalisé par le rhumatologue. Il retient une faute de ce dernier pour ne pas avoir mis en œuvre tous les moyens pour lutter contre cette infection. Il lui est notamment reproché l'absence de traçabilité des dispositifs et matériels médicaux utilisés

Sur la base de ce rapport, le patient a assigné au fond le rhumatologue ainsi que sa caisse de sécurité sociale en vue d'obtenir l'indemnisation de ses préjudices.

4-Décision

Dans son Jugement, le Tribunal confirme la responsabilité du rhumatologue et soulève une insuffisance d'information du patient sur le risque grave d'infection articulaire au regard de son état antérieur (patient sous anticoagulant et porteur de matériel de synthèse au niveau du genou concerné, intervalle court entre les deux ponctions). Il retient plusieurs fautes à l'encontre du rhumatologue à l'origine de l'infection et déclare que ce dernier n'a pas pris les précautions suffisantes pour éviter l'infection notamment en raison de l'absence de documents de traçabilité sur la stérilisation des dispositifs et outils utilisés et sur la réalisation du protocole d'asepsie en vigueur. Le Tribunal condamne l'Assureur du praticien à l'indemnisation des préjudices subis par le patient et son épouse à hauteur de 51 379 € et de 30 830 € au titre de la créance de la Caisse.

Analyse Médico-Légale

Le doute profite toujours au patient. Il est indispensable de tracer tout ce que nous faisons :

- Information au patient sur le risque de sepsis après infiltration
- Recueil du consentement du patient par écrit
- Tracer le respect des recommandations et des règles de l'art : asepsie à 5 temps pour une infiltration de corticoïde (source : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/hygiene_au_cabinet_medical_-_recommandations_2007_11_27__18_45_21_278.pdf)

Médirisq
L'Assureur-Conseil des Professionnels de Santé